

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 mars 2022

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET – Bruno DEGENETAIS - Antonio DIONISIO – David CHAUMEIL - Claire D'AGOSTINO – Bruno GIRARD - Nathalie LEBRUN - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE - Frédéric SEGUIN

Absents excusés : Mireille GRONDONA procuration à Bruno DEGENETAIS

Absents : Pascal CHOFFEZ – Violaine GIBERT

Secrétaire de séance : Claire D'AGOSTINO

La séance est ouverte à 18h30.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Février 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour pour la nomination et l'indemnité d'un conseiller municipal délégué. Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Nomination et indemnité d'un conseiller municipal délégué.
- Indemnité d'un conseiller municipal délégué.
- Convention de prestations de services entre la commune et la CCPR
- Voirie, Impasse et chemin de l'Arnaude, commande de travaux
- Programme pluriannuel de rénovation des appartements communaux :
 - Appartements n°1 et n°2 demandes de subventions :
 - Préfecture Enveloppe DETR 2022
 - Préfecture Enveloppe FSIL 2022
- Appartement n°1 et 2 Travaux préparatoires de dépose de l'existant

Divers :

- City-stade
- Journée Pilat Propre 2022
- Elections présidentielles et législatives 2022
- Présentation des travaux ou projets en cours
- Présentation des commissions intercommunales et du Parc du Pilat
- Questions diverses

- Nomination d'un conseiller délégué.

Suite à la démission au poste d'adjoint en 2021 de Pascal Choffez, Mireille Grondona avait été élue à son poste d'adjoint. Le poste de conseiller municipal délégué occupé par Mireille Grondona était resté vacant depuis. Frédéric Seguin est volontaire pour prendre cette mission afin de pouvoir s'investir plus pour la commune.

La candidature de Frédéric Seguin au poste de conseiller municipal délégué est soumise à l'approbation du conseil municipal qui la valide à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'il fera un arrêté de délégation de fonction à M. Frédéric SEGUIN.

- **Indemnité du conseiller délégué** : M. le Maire propose d'indemniser Frédéric Seguin pour le poste de conseiller délégué.

M. le Maire représente le tableau récapitulatif ci-dessous concernant le montant des indemnités de fonction. Ce montant est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Fonction	Taux	Nb
Maire	36%	1
Adjoints	9.4%	4
Conseiller Municipal délégué	4.7%	2

M. le Maire propose fixer, à 4,7 %, le taux de l'indemnité de conseiller municipal délégué pour Frédéric Seguin. Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents cette proposition.

- **Convention de prestations de services entre la commune et la CCPR** :

Monsieur le Maire expose que par une délibération du conseil municipal, en date du 9 novembre 2016, il a été acté la mise en place d'une convention de prestations de services entre la commune de Saint Michel Sur Rhône et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR).

Cette convention permet à la commune d'apporter une aide technique à la CCPR sur les sites appartenant à celle-ci, et plus précisément sur la zone des Bretteaux, lorsque l'équipe technique de la CCPR n'est pas en mesure de réaliser ses propres interventions. Cette convention étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler.

Il convient, par ailleurs, d'étendre cette convention à la situation inverse afin que la CCPR puisse mettre des membres de son personnel à la disposition de la commune de Saint Michel Sur Rhône. C'est le cas actuellement où, pour faire face à l'absence de la secrétaire de la commune, la CCPR met à la disposition de la commune ses agents administratifs.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qu'une autorisation lui soit accordée afin de signer les conventions de prestations de services et de mise à disposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

- **Voirie, Impasse et chemin de l'Arnaude, commande de travaux** :

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs travaux ont été engagés par la commune depuis le printemps 2021 dans les hameaux de l'Arnaude et du Moulard. Ces travaux ont porté sur le raccordement des hameaux à l'assainissement collectif et à l'enfouissement des réseaux secs. Suite à ces travaux, la réfection des rues de l'Arnaude et du Moulard a été engagée.

Par ailleurs, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, un chantier de remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable des hameaux a été engagé. Suite à l'achèvement de ce chantier, il reste à réaliser la réfection de la chaussée de l'Impasse de l'Arnaude et de la partie amont du chemin de l'Arnaude.

Monsieur le Maire présente le devis correspondant à ces travaux de voirie, son montant est de 16 948,75€ H.T. soit 20 338,50€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- Lancement d'un programme pluriannuel de rénovation des appartements communaux :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de plusieurs appartements qu'elle propose à la location. L'isolation thermique de ces appartements est déficiente et ne correspond plus aux normes actuelles. Pour remédier à ces lacunes, la commune a décidé de lancer un programme de rénovation énergétique des appartements.

Ce programme de rénovation énergétique s'étalera sur plusieurs années en commençant en 2022 par les deux appartements situés au-dessus de la mairie et la partie centrale du bâtiment de la mairie qui comprend les parties communes aux appartements et à la mairie.

Afin d'estimer le coût des travaux à engager des demandes de devis ont été sollicitées auprès de diverses entreprises et corps de métiers. Le montant total H.T des travaux est de 118 284,54€. Un plan de financement a été établi.

La Préfecture de la Loire peut subventionner les travaux de rénovation énergétique de ces appartements dans la cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) ou dans celui de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL).

Monsieur le Maire propose de solliciter, auprès de la Préfecture, dans le cadre de la DETR 2022 et de la DSIL 2022, une subvention d'un montant de 34 300€ correspondant à un taux de subvention de 29% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature et à solliciter une aide auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2022 et de la DSIL 2022.

Proposition de reporter le point suivant au prochain conseil municipal :

- Appartement n°1 et 2 Travaux préparatoires de dépose de l'existant

Divers :

- City-stade : le budget final est à voter au prochain conseil municipal, les travaux sont prévus d'avril à juillet.

- Journée Pilat Propre 2022 : 09 avril 2022 à 9h30. Pour la communication : Boitage la semaine du 26 mars, info Facebook à faire, SMS à faire la semaine avant, info à mettre à l'école. Il faut redemander si la bibliothèque pourra préparer une collation. Il faut récupérer des sacs et gants, notamment pour enfant.

- Elections Présidentielles et Législatives 2022 : la mise à jour des listes a été faite, un calendrier sera communiqué pour planifier les permanences.

- Présentation des travaux ou projets en cours

- Présentation des commissions intercommunales et du Parc du Pilat par Antonio Dionisio, Claire d'Agostino et Bruno Girard.

- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.